

## Communiqué final

Conférence sur l'intégrité des acteurs de la justice en  
Afrique francophone en préparation du lancement du  
Réseau Mondial pour l'Intégrité Judiciaire

Ouagadougou, Burkina Faso

3-4 octobre 2017



<http://bit.ly/gjindocs>

---

Du 3 au 4 octobre 2017, des Présidents et représentants des Hautes Cours de Justice de l'Afrique francophone, à savoir du Bénin, Burkina Faso, Comores, Gabon, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo, et Tunisie, se sont réunis à Ouagadougou, Burkina Faso, avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour participer à la Conférence sur l'intégrité des acteurs de la justice en Afrique francophone en préparation du lancement du réseau mondial pour l'intégrité judiciaire.

La Conférence a été ouverte par le Ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion civique, Garde des Sceaux, du Burkina Faso, M. Bessolé René Bagoro. La Présidente du Conseil Supérieure de la Magistrature, Présidente de la Cour de Cassation, du Burkina Faso, Mme. Thérèse Sanou Traoré, le Représentant Régional de l'ONUDC, M. Pierre Lapaque, la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso, Mme. Metsi Makheta et le Président de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), Président de la Cour Suprême du Bénin, M. Ousmane Batoko, ont également pris part à la cérémonie d'ouverture et aux travaux. Par ailleurs, certains représentants des inspections générales des services judiciaires et des écoles nationales de formation des magistrats des pays invités ont également participé à la Conférence, ainsi qu'une représentante du Groupe internationale sur l'intégrité judiciaire, Mme Christine Chanet, Conseillère à la Cour de Cassation de France.

A l'issue de deux jours de discussions intenses sur l'intégrité de la justice, les participants se sont accordés sur les conclusions suivantes :

**Conscients que** *l'intégrité des acteurs de la justice est primordiale pour le bon fonctionnement du système judiciaire, l'Etat de droit, la démocratie, ainsi que le développement économique, la cohésion sociale et la sécurité de nos pays respectifs ;*

**Reconnaissant que** *le manque d'intégrité judiciaire, réelle ou perçue comme telle, constitue un défi majeur pour la crédibilité des systèmes judiciaires et affecte la confiance des justiciables dans leurs rapports avec la justice ;*

**Rappelant que** *la Convention des Nations Unies contre la corruption a été ratifiée par la plupart de nos Etats et prévoit en son article 11 relatif aux magistrats du siège et du parquet la nécessité de prendre « des mesures pour renforcer leur intégrité et prévenir les possibilités de les corrompre » ;*

**Relevant que** *les Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire adoptés en 2003 prévoient un cadre de référence pour toutes les questions d'intégrité judiciaire ;*

**Prenant note** *des outils développés par l'ONUDC en matière d'intégrité judiciaire, en particulier, le Commentaire des Principes de Bangalore sur la déontologie judiciaire (2007), le Guide de ressources sur le renforcement de l'intégrité et des capacités de la justice (2014), et le Guide d'application et Cadre d'évaluation pour l'article 11 de la Convention contre la corruption (2015).*

**Se félicitant** *de l'engagement et de la volonté politique proclamés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement et leurs représentants lors du 13ème Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale au Qatar pour soutenir des systèmes de justice pénale efficaces, justes, humains et responsables, et de mettre en œuvre des mesures pour promouvoir la transparence dans le service public et la promotion de l'intégrité desdits systèmes ;*

*Prenant note des avancées significatives en termes d'indépendance de la justice dans certains pays en Afrique francophone tendant à limiter le rôle du pouvoir exécutif dans les Conseils Supérieurs de la Magistrature ;*

*Conscients des efforts entrepris par plusieurs Gouvernements en Afrique francophone pour revaloriser la rémunération des magistrats ces dernières années afin d'assurer des bonnes conditions d'emploi ;*

*Se félicitant de l'initiative prise par l'ONUDC pour mettre en place un réseau mondial sur l'intégrité judiciaire, qui sera lancé en avril 2018 à Vienne en Autriche ;*

Les participants recommandent :

#### **EN TERMES D'INTEGRITÉ DES SYSTÈMES JUDICIAIRES**

- **INDEPENDANCE** : Assurer l'existence de Conseils Supérieurs de la Magistrature, composés majoritairement par des magistrats et présidés par le Président de la plus haute juridiction du pays, afin d'assurer une indépendance adéquate des systèmes judiciaires ;
- **RECRUTEMENT** : Diligenter des enquêtes de moralité et de bonne santé mentale des candidats magistrats avant leur nomination afin d'écartier ceux qui sont inaptes et rendre accessibles les casiers judiciaires pour prendre en compte les antécédents judiciaires ;
- **NOMINATIONS ET PROMOTIONS** : Développer des critères objectifs de nomination et de promotion des magistrats et instituer des appels à candidatures pour les postes de responsabilité ;
- **MUTATIONS** : S'assurer que les mutations des magistrats s'opèrent avec leur consentement ou suivant un système de roulement ou d'avancement régulier préétabli par le corps judiciaire, et, à défaut, garantir que les mutations soient motivées par écrit avec une justification plus précise que les « nécessités du service » ;
- **RESSOURCES** : Allouer des ressources suffisantes, accessibles, et prévisibles pour le bon fonctionnement des systèmes judiciaires, notamment à travers une augmentation substantielle des budgets octroyés aux secteurs de la justice et en instituant une gestion autonome des ressources de la justice;
- **TRAITEMENT SALARIAL** : Assurer une rémunération en rapport avec le statut, la dignité et les responsabilités liés à la profession de magistrat ;
- **SENSIBILISATION**: Développer des campagnes d'information et de sensibilisation des populations aux droits et devoirs des justiciables, y compris aux méfaits de la corruption et du trafic d'influence, pour le fonctionnement équitable et efficace des systèmes judiciaires ;
- **ATTRIBUTION DE DOSSIERS**: S'assurer que les dossiers complexes soient attribués aux magistrats expérimentés ;
- **BUREAUX D'ACCUEIL**: Installer des bureaux d'accueil et d'orientation au sein des juridictions en vue d'éradiquer le phénomène des démarcheurs qui circulent autour des tribunaux ;

- **EVALUATIONS** : Procéder à des évaluations périodiques des mesures prises pour promouvoir l'intégrité judiciaire, y compris par des sondages sur les expériences et les perceptions de la corruption des usagers des services judiciaires, avec l'appui de l'ONUDC ;

#### ***EN TERMES D'INTEGRITÉ INDIVIDUELLE DES MAGISTRATS***

- **CODE DE DEONTOLOGIE** : Elaborer et adopter des codes ou des règles de déontologie judiciaire dans nos pays respectifs avec la participation active des magistrats concernés et assurer leur diffusion efficace ;
- **FORMATION** : S'assurer que des modules de formation en déontologie judiciaire soient intégrés non seulement dans les formations initiales, mais également dans les formations continues des magistrats ;
- **PLAINTES** : Mettre en place des numéros verts pour permettre aux justiciables de dénoncer des violations de la déontologie judiciaire, tout en protégeant les magistrats contre les allégations non fondées ;
- **INVESTIGATION** : Mettre en place ou renforcer des mécanismes indépendants d'inspection et d'investigation judiciaires ;
- **POURSUITES** : Poursuivre systématiquement les magistrats en cas de violation des règles de déontologie ;
- **SANCTIONS** : Publier les sanctions disciplinaires définitives prises à l'encontre des magistrats.

#### ***EN TERMES DU RESEAU MONDIAL SUR L'INTEGRITÉ JUDICIAIRE***

- **RÉUNIONS MONDIALES** : Organiser des réunions périodiques des Présidents de plus hautes instances judiciaires au niveau mondial, ainsi que des responsables des organes de formation et de contrôle et d'autres représentants pertinents des systèmes judiciaires ;
- **RESEaux NATIONAUX ET REGIONAUX** : Soutenir le développement des réseaux nationaux et régionaux sur l'intégrité judiciaire ;
- **CONTACT VIRTUEL** : Développer des capacités pour maintenir un contact virtuel entre les hautes instances judiciaires du monde ;
- **SERVICE DE CONSEIL** : Soutenir le développement d'un service conseil sur les questions d'intégrité judiciaire ;
- **ELABORATION DE STANDARDS** : Contribuer au développement de nouvelles normes en matière d'intégrité judiciaire, par exemple, concernant l'utilisation des plateformes sociales ;
- **OUTILS** : Développer des outils pratiques sur des sujets spécifiques relatifs à l'intégrité judiciaire ;
- **ASSISTANCE TECHNIQUE** : Soutenir l'élaboration de textes législatifs et réglementaires pour promouvoir l'intégrité judiciaire ;

- **FORMATION EN LIGNE** : Développer des formations en ligne sur l'intégrité judiciaire pour les magistrats au niveau national ;
- **PLATEFORME EN LIGNE** : Développer une plateforme mondiale permettant de débattre des questions d'intégrité judiciaire entre pairs et d'échanger des informations et des ressources, y compris des décisions disciplinaires et judiciaires relatives à l'intégrité;
- **STRUCTURE** : Mettre en place un conseil exécutif ou consultatif du réseau mondial, tout en ouvrant les activités et les services du réseau au plus grand nombre de magistrats possible, et créer des démembrements régionaux et nationaux ;
- **SECRETARIAT** : Proposer que l'ONUDC assure le Secrétariat, la coordination et l'appui technique et financier du réseau.

### **REMERCIEMENTS**

Les participants de la Conférence sur l'intégrité des acteurs de la justice en Afrique francophone en préparation du lancement du réseau mondial pour l'intégrité judiciaire remercient le Gouvernement et le Conseil Supérieur de la Magistrature du Burkina Faso pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux à Ouagadougou, ainsi que l'ONUDC pour son appui technique, et les Gouvernements du Qatar, de la France et de l'Allemagne pour leur soutien financier, qui a permis d'assurer la tenue de cette rencontre.